



## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 24 août 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1204-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (USAGES RÉSIDENTIELS AUTORISÉS DANS LA ZONE H-03)**

Ce règlement vise à modifier les groupes et classes d'usages autorisés dans la zone H-03 en retirant les classes d'habitations unifamiliales avec mode d'implantation jumelé, bifamiliales et trifamiliales avec mode d'implantation isolé, de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales avec le mode d'implantation isolé.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 9 septembre 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: [amenagement@silm.ca](mailto:amenagement@silm.ca)

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21 septembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 8h00 et 22h00, le 21 septembre 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Arcoite'.

Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière